



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CCAS de PEIPIN

Séance du mercredi 09 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :
11

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Gisèle JOSEPH, Président dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L.2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Philippe SANCHEZ-MATEU, Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Représenté(s) : Aurélie DURAND représentée par Gisèle JOSEPH

Excusé(s) : Joëlle BLANCHARD

Absent(s) : Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

DE_006_2025 - Objet : Compte Administratif 2024

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif 2024. Elle rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Gisèle JOSEPH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Frédéric DAUPHIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	45 336,40	0,00	3 034,05	0,00	48 370,45
Opérations exercice	4 404,20	1 090,00	0,00	0,00	4 404,20	1 090,00
Total	4 404,20	46 426,40	0,00	3 034,05	4 404,20	49 460,45

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
004-260401393-DE_006_2025-DE
A G E D I

Résultat de clôture		42 022,20		3 034,05		45 056,25
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	42 022,20	0,00	3 034,05	0,00	45 056,25
Résultat définitif		42 022,20		3 034,05		45 056,25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président quitte la salle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration présidé par Madame Gisèle JOSEPH :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 et ses résultats.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 09/04/2025




Gisèle JOSEPH



Dorothée DUPONT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/2025
et publié ou notifié
le 16/04/2025

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
004-260401393-DE_006_2025-DE
A G E D I